



Contestation d'une mise en demeure de payer

Par **pimsucre**, le **22/04/2009** à **04:53**

Bonjour,

Je viens de recevoir une mise en demeure de payer d'un huissier chargé par une société de procéder au recouvrement d'une créance de mon assureur. Or je n'ai pas eu de d'impayé envers mon assureur, celui ci est d'ailleurs d'accord avec moi et m'a fourni une lettre indiquant qu'effectivement je n'avais pas de créance chez lui. J'avais contacté par téléphone la société en question qui n'a absolument rien voulu savoir. Que dois je faire face à la lettre de cet huissier?

d'avance merci
cordialement

Par **Solaris**, le **22/04/2009** à **09:49**

Bonjour,

Dans la mesure où il n'y pas encore de titre exécutoire, vous ne pouvez rien faire si ce n'est écrire à l'huissier de justice afin de lui transmettre vos justificatifs

Cependant, il conviendra de rester vigilant et de contester la décision de justice lorsqu'elle sera rendue (procédure d'injonction de payer) afin de faire valoir vos droits.